

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 20 janvier 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 4 p. (20r, 21r, 22v, 23r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 20 janvier 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47303>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Darras](#)

Lieu de destination 39, rue de Beauvais, Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Darras que la question débattue entre eux [le montant des remises de fin d'année accordées aux acheteurs] est à l'étude. Il lui fait remarquer que sa proposition revient à procurer un bénéfice exagéré aux clients les plus importants qui revendent aux petites maisons, et qu'ainsi il faut l'adapter. Il l'informe qu'il va s'efforcer de limiter à Rouen l'action de son nouveau représentant. Il lui confirme qu'il renonce à lui demander de participer au remboursement de mauvaises créances résultant de ses placements.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités [Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 20 Janvier 73

Monsieur Darras,

Comme vous y ai écrit
 Guide pour y faire connaître
 le résultat de notre conversation,
 mais les nouvelles que je
 recevais en même temps de Guise
 m'engageant à vous écrire
 qu'il ne faut pas précipiter
 la mesure : elle va être
 promptement étudiée et je
 vous enverrai ensuite la partie qui
 est à prendre.

Dès aujourd'hui je crois
 pouvoir vous faire remarquer
 que l'opinion que vous avez
 exprimée auprès de moi serait
 à très peu près le maintien
 des anciennes conditions vis-à-vis
 des principaux marchands

car en leur faisant 6 %
 de remise d'ici maintenant
 et 6 % de remise de fin
 d'année c'est 12 % au
 maximum et si je fais 2 %
 à 1000 francs, c'est 8 %
 au minimum. D'où il
 suit que ceux qui s'approvi-
 sionnent au commencement
 de l'année peuvent revendre
 aux petits marchands à 8 %
 de bénéfice au moins, puisque
 le paiement s'effectue pour
 eux en Janvier de l'année
 suivante.

C'est là un écart assez
 important sur le petit
 commerce dont vous ne
 m'avez pas paru avoir
 toute la réalité. Il reste
 donc à voir, si, tout en
 maintenant le principe de la

remise d'été et de la remise d'fin d'année... Il ne conviendrait pas de les ramener aux justes limites possibles pour les maisons qui vendent aux petits marchands y trouvent les dédommagements nécessaires mais sans y trouver de bénéfices exagérés.

Suivant la demande que vous m'en faites, je tâcherai de limiter à l'avenir seulement l'action du représentant dont j'ai vous en parlé, mais c'est le plus que je puisse faire en raison de ce que j'ai cru pouvoir les envoyer des instructions qui m'engagent au moins pour cela.

Je vous confirme la renonciation à votre part dans la part que vous avez consentie dans les mauvaises créances

résultant de vos placements,
mais c'est pour moi l'occa-
sion de vous maintenir
l'obligation pour vous de
supporter les frais, au
moins pour moitié, des
autr erreurs provenant
de votre fait.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes civilités.

Goedwin